

---

# AVIS

---

2 Février 2017

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

**Résultat du vote**  
115 Pour  
10 Abstentions



Le projet de Budget primitif (BP) 2017 soumis à l'examen du CESER constitue le premier exercice budgétaire complet de la mandature. Il traduit dans les chiffres les choix politiques de la Région pour le mandat 2016-2021, à travers la déclinaison de 6 objectifs stratégiques, qui feront l'objet d'observations spécifiques dans une deuxième partie.

## **1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le projet de BP de la Région de Normandie pour l'année 2017 s'élève – en opérations réelles, hors mouvements neutres de la dette<sup>1</sup> - à **1.693,01M€** contre 1.510,66M€ inscrits au BP 2016, soit une augmentation de près de 12%. Cette hausse s'explique pour partie par les transferts de compétence intervenant sur l'année 2017 (notamment en matière de transports interurbains et scolaires).

Les autorisations de programme (AP)<sup>2</sup> ouvertes au BP 2017 s'établissent à 613,01M€, en augmentation de 25,5% par rapport à celles inscrites au BP 2016 (488,4M€).

Quant aux autorisations d'engagement (AE)<sup>3</sup> proposées, elles s'élèvent à 812,63M€, en hausse de 18,5% par rapport à celles inscrites au BP 2016 (686M€).

### **1.1. Les recettes**

La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'une part, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale<sup>4</sup> d'autre part, impactent la structure des recettes inscrites dans le BP (entre dotations de l'Etat et fiscalité).

De plus, la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a supprimé la clause de compétence générale des Départements et des Régions et organisé une nouvelle répartition des responsabilités en matière de développement économique et d'aides aux entreprises.

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le BP 2017 prévoit notamment :

- **En matière de fiscalité directe**

- l'inscription d'un produit de 382,98M€ au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont 191,49M€ au titre du transfert des compétences transports des Départements,
- l'inscription d'un produit de 29,34M€ au titre de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),
- l'inscription d'un produit de 81,24M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR),

---

<sup>1</sup> Les mouvements neutres de la dette sont des mouvements financiers du type « crédits long terme renouvelable » qui sont équilibrés en dépenses comme en recettes et permettent d'effectuer des opérations de tirages ou de remboursement en fonction de la trésorerie de la collectivité. Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

<sup>2</sup> AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

<sup>3</sup> AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

<sup>4</sup> Cette loi transfère aux Régions de nouvelles compétences en matière de formation professionnelle (formation des détenus, accès aux compétences clés, etc.)

- l'inscription d'un produit de 18,02M€ au titre du mécanisme de péréquation horizontale de la CVAE<sup>5</sup>.

Ces différentes inscriptions représentent un montant de recettes fiscales directes de **511,73M€**, soit 30,2% des recettes de la collectivité.

- **En matière de fiscalité indirecte**

- la reconduction du tarif de 0 € pour la taxe sur les permis de conduire
- le maintien du tarif sur les cartes grises (soit 35€/cv). Le produit attendu s'élève à 106,05M€
- l'inscription d'une recette de 183,75M€ au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE). Sur ce produit, la Région ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans la mesure où il correspond à une compensation des transferts issus de la loi de décentralisation du 13 août 2004, et de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. A ce montant viendra s'ajouter 1,16M€ supplémentaire pour compenser la prise en charge par la Région, courant 2017, d'une mission d'accompagnement des personnes en situation de recherche d'emploi à la création d'entreprise à la place de l'Etat.
- l'inscription d'une recette de 36,5M€ au titre de la part modulable de TICPE
- l'inscription d'une recette de 36M€ au titre de la majoration de la part modulable de TICPE, dite TICPE Grenelle
- l'inscription d'une recette de 72,6M€ au titre de la formation professionnelle et de 111,48M€ au titre de l'apprentissage<sup>6</sup>.  
En effet, la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle a été remplacée par un panier de ressources composé aux deux tiers de frais de gestion perçus précédemment par l'Etat<sup>7</sup> et à hauteur d'un tiers d'une fraction de TICPE.
- L'inscription d'une recette de 7,86M€ au titre de l'attribution de compensations provisoires liée au transfert de la compétence Transports interurbains et scolaires exercée précédemment par les Départements.

Ces inscriptions représentent un montant total de recettes fiscales indirectes de **555,4M€**, soit 32,8% des recettes de la collectivité.

- **En matière de dotations et participations :**

La participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit public se poursuit et se traduit par une nouvelle baisse de leurs dotations en 2017. Celle-ci impacte la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui enregistre une diminution de 2,33Mds€ et sera répartie sur l'ensemble des collectivités au prorata de leurs ressources réelles (hors emprunts).

La part de cette réduction est estimée pour l'année 2017 à 25,8M€ pour la Normandie, ramenant la Dotation Globale de Fonctionnement à 183,03M€.

---

<sup>5</sup> Ce mécanisme a pour objectif de faire converger les taux de croissance régionaux des ressources perçues par les Régions et issues de la suppression de la taxe professionnelle vers la moyenne nationale. Il a été appliqué pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2013.

<sup>6</sup> Dont 92,37M€ au titre de la « Ressource Régionale pour l'Apprentissage » en substitution des précédentes ressources de l'apprentissage et 19,11M€ au titre de la compensation des primes aux employeurs d'apprentis pour les entreprises de moins de 11 salariés.

<sup>7</sup> Il s'agit de frais de gestion perçus au titre de la taxe d'habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devient également une variable d'ajustement du budget de l'Etat et s'établit pour 2017 à 76,67M€ (-4,5M€).

Ces diminutions sont toutefois compensées en partie par la mise en place en 2017, à titre transitoire, d'un fonds de compensation en faveur de l'action économique régionale (24,89M€) en attendant un financement plus pérenne, reporté à 2018, pour le transfert de la compétence économique.

Les autres dotations versées par l'Etat devraient s'établir, en 2017, à un montant sensiblement identique à celui de 2016.

Les recettes attendues par la collectivité régionale au titre des dotations, participations et autres recettes s'élèveront donc ainsi :

- **des dotations de l'Etat** à hauteur de 359,94M€, en raison de l'effort de redressement des finances publiques et du remplacement de la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle par un panier de ressources fiscales ;
- **des participations de l'Union Européenne** (FSE et FEDER) à hauteur de 54,86M€, dont 8M€ de recettes du FSE. Il est à noter que ce montant intègre les recettes prévues à l'origine en 2016 et qui ont fait l'objet d'un décalage en 2017 (soit 25,73M€) ;
- **des recettes autres** (participations des financeurs, subventions, remboursements divers..) à hauteur de 136,32 M€ ;
- **des reprises sur provisions** à hauteur de 2,76M€ ;
- **un emprunt d'équilibre** de 72M€, qui représente 4,25% des recettes régionales. Cet emprunt n'est que « théorique » et son montant sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2016.

Enfin, notons que la **dette régionale** s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à **526,76M€** (contre 533,59M€ au 1er janvier 2015) et que la capacité de désendettement est de 2,20 ans (contre 2,30 ans en 2016).

Les recettes régionales 2017 se déclinent donc ainsi :

	Montants inscrits	Part dans le Budget régional
Recettes fiscales	1.067.127.178 €	63,03%
Dotations, participations, remboursements, fonds européens, reprises sur provisions	553.886.067 €	32,72%
Emprunt	72.000.000 €	4,25%
<b>Total des recettes</b>	<b>1.693.013.245 €</b>	<b>100%</b>

## 1.2. Les dépenses

**Les dépenses d'investissement** (qui permettent à la Région de faire évoluer son patrimoine notamment : lycées, matériels de transport, opérations mobilières et immobilières, remboursement en capital de la dette...) s'établissent pour 2017 - hors gestion active de la dette - à **530,35M€** (contre 496,3M€ en 2016). Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement atteignent

484M€, soit une augmentation de 9,7% par rapport au BP 2016.

**Les dépenses de fonctionnement** (interventions économiques, formation professionnelle, fonctionnement de l'institution, intérêts de la dette ...) s'élèvent quant à elles à **1.162,66M€** pour 2017 (contre 1.014,32M € en 2016), soit une augmentation de 14,6%. Cette évolution résulte principalement du transfert de la compétence transports exercée préalablement par les Départementaux et du transfert sur ce budget principal des dépenses de personnels et assimilés qui étaient comptabilisés sur le budget annexe des fonds européens du PO haut-normand. A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 973,66M€, soit une baisse de 4% par rapport à 2016.

### Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement

(en millions d'euros)

	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2016/2015
Services généraux ( <i>dont frais de personnel<sup>8</sup> et fonctionnement propre</i> )	248,95	246,18	14,5%	- 1,1%
Dettes et autres opérations financières	68,07	58,66	3,5%	- 13,8%
Imposition directe ( <i>transfert compétence transport</i> )		37,47	2,2%	
Action économique	159,44	182,23	10,8%	+ 14,3%
Formation professionnelle et apprentissage	356,92	341,62	20,2%	- 4,3%
Enseignement ( <i>hors frais de personnel PTL</i> )	237,15	192,69	11,4%	- 18,7%
Aménagement des territoires	59,83	49,22	2,9%	- 17,7%
Transports	253,66	449,6	26,6%	+ 77,2%
Culture, sports, loisirs	72,28	81,16	4,8%	+ 12,3%
Santé, action sociale	2,63	4,59	0,3%	+ 74,5%
Environnement	21,55	22,47	1,3%	+ 4,3%
Gestion des fonds européens (BN)	29,18	26,21	1,5%	- 10,2%
<b>Total budget</b>	<b>1.510,66</b>	<b>1.693,01</b>	<b>100%</b>	<b>+12,1%</b>

<sup>8</sup> dont personnels techniques des lycées

## **2. LES OBSERVATIONS DU CESER**

### **2.1. Les observations générales**

La maquette financière du budget primitif 2017 de la Région fait apparaître la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les fonds régionaux, européens et CPER/CPIER pour les différents programmes. Le CESER souligne positivement cette évolution qui apporte une meilleure visibilité dans le financement des projets. Il souhaiterait, à cette occasion, pouvoir également disposer d'une matrice des financements croisés, afin d'appréhender plus finement la part de la collectivité régionale dans le financement des projets régionaux. Par ailleurs, il est souhaitable d'avoir sur les cinq prochaines années le plan glissant des engagements budgétaires ainsi que la modélisation de la dette.

De nombreuses structures dépendent, pour partie, financièrement de la Région. Pour l'exercice 2017, celles-ci n'ont pas eu d'informations sur les choix stratégiques de la Région avant de préparer leur propre budget. Pour certaines d'entre elles, ce budget prend en compte des charges de personnel. Aussi, le CESER souhaite que la Région soit attentive à ce que les choix stratégiques opérés ne mettent pas ces structures dans une situation délicate. Celles-ci, maintenant informées, pourront prendre toutes dispositions pour assurer l'équilibre recettes/dépenses de leurs prochains exercices. Dans ce cadre, le CESER préconise à la Région de prévoir, à l'occasion d'une décision modificative, un dispositif transitoire afin d'éviter que certaines structures ne se trouvent en difficulté

### **2.2. Les observations thématiques**

#### **Objectif stratégique 1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante**

Les objectifs économiques proposés au sein du budget primitif 2017 reflètent dans l'ensemble les choix politiques qui ont été fait depuis 2016 et notamment la volonté de simplification des dispositifs et l'intention d'accompagnement du tissu économique local de la Région Normandie. Le CESER apprécie particulièrement cette orientation qui est le reflet d'une détermination politique forte et cohérente avec les grandes lignes du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique des Entreprises, de l'Internationalisation et de l'Innovation).

Le rôle prépondérant de l'ADN (Agence de Développement pour la Normandie) sur le soutien et la gestion des projets régionaux prévu lors de sa mise en place en mars 2016 est bien visible à l'examen de ce document. Le CESER estime que cet outil est un réel atout pour le développement économique régional. Une attention particulière devra être portée à l'évaluation du rapport coût bénéfice de la mise en place de cette agence pour la collectivité et le développement régional.

Le CESER, disposant de peu de temps pour l'analyse d'un document du budget principal à la structure différente de celle de 2016, estime que les évolutions budgétaires sont difficiles à suivre dans l'état actuel des choses. En conséquence, il n'a pas été en mesure de formuler des observations précises et chiffrées, mais propose plusieurs remarques concernant les thématiques suivantes.

***Mission 1 : Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants.***

La mise en place de Normandie Participations, structure de prise de participation en capital, est saluée par le CESER comme cela a été indiqué au sein de son précédent avis<sup>9</sup>. Il souhaite à ce propos développer plusieurs remarques. Tout d'abord, il trouverait opportun que les critères de sortie du capital, qui ne sont pas développés en détail au sein de ce document, soient davantage définis. Enfin, la collectivité devenant actionnaire des entreprises par cette prise de participation en capital, devra définir précisément sa position par rapport à leurs choix stratégiques de manière à garantir la cohérence avec sa politique globale et, par ailleurs, devra veiller à un traitement équitable de toutes les entreprises, lorsque ces dernières feront appel à d'autres aides régionales.

***Mission 2 : Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international***

Le CESER, qui s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur le sujet, approuve la démarche d'aide à la transmission des entreprises, qui est d'une importance capitale pour certains secteurs comme l'agriculture et la pêche par exemple, tout en soulignant la difficulté que peut représenter cet accompagnement.

En matière de numérique et notamment d'accès pour tous à ses divers outils, il soutient les actions proposées en faveur de l'introduction du numérique dans tous les secteurs d'activité, sachant que la disponibilité d'un réseau efficace et de personnes compétentes constituent la priorité.

La Région propose la mise en place d'un fonds de développement PME (Petites et Moyennes Entreprises), lié à la prise en charge de compétences économiques précédemment exercées par les conseils départementaux. Dans ce cadre, le CESER insiste sur la nécessité, pour les entreprises présentes sur les territoires, de disposer d'une continuité des dispositifs d'aides impulsés et gérés auparavant par les Départements au travers des politiques de développement régionales<sup>10</sup>.

Le CESER souhaiterait également que s'ajoutent au fonds de développement PME des précisions concernant les TPE, qui ne rentrent pas dans le cadre des projets dits « structurants » mais qui tout autant besoin d'aides régionales pour se développer et qui font partie intégrante du dynamisme économique du territoire.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la Région a annoncé vouloir promouvoir l'économie et les entreprises normandes au travers du développement des circuits courts et du commerce de proximité avec tous les normands en créant une « monnaie complémentaire normande ». Le CESER s'interroge sur une telle initiative (problème de garanties, gestion complexe pour les commerçants, etc.) et souhaiterait disposer de précisions sur les moyens qui y seront consacrés. Une étude d'opportunité a-t-elle été réalisée en amont ? Quelle articulation sera faite avec les autres monnaies locales (Le Grain au Havre, l'Agnel à Rouen, la Normaille à Caen, etc.) ?

***Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique***

*L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget au sein de plusieurs objectifs et missions (Objectif 1 Mission 3 et Objectif 2 Mission 4), le présent avis abordera dans cette seule et unique partie ces thématiques.*

---

<sup>9</sup> Avis sur la création du fond d'investissement « Normandie Participations », Mars 2016

<sup>10</sup> Avis sur la nouvelle politique agricole régionale, 14 novembre 2016

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le projet de Budget Primitif 2017 reprend les engagements pris dans le cadre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Internalisation et de l'Innovation (SRDEII) et positionne la recherche et l'innovation comme des facteurs essentiels de développement. La Région entend faire de la recherche et de l'innovation un levier du développement économique, en s'appuyant sur la ComUE Normandie Université et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes, ce dont le CESER se félicite.

La Région appuie son soutien à la recherche et à l'innovation sur les 5 Réseaux d'Intérêts Normands définis dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, les thématiques des réseaux ayant été revisitées et élargies suite aux observations faites par le CESER.

La promotion du doctorat à travers l'attribution d'allocations de recherche, d'un montant total de 8 millions d'euros, constitue le premier dispositif de soutien. 90 allocations doctorales<sup>11</sup> peuvent ainsi être allouées. Le CESER note que ce nombre correspond à l'addition du nombre des allocations attribuées par les deux anciennes régions.

L'investissement et l'accroissement de l'excellence de la recherche à travers l'accompagnement et l'investissement dans des projets de recherche et d'innovation relevant des Réseaux D'Intérêts Normands inscrits dans le SRDEII trouvent leur déclinaison dans les nouveaux programmes régionaux. Les projets de recherche sont ainsi dotés d'un financement à hauteur de 16.4 millions d'euros, financement qui doit permettre de soutenir et d'accroître l'excellence de la recherche, amplifier l'attractivité et l'insertion professionnelle des doctorants et de soutenir l'investissement dans des équipements de pointe. Les fonds FEDER 2014-2020 peuvent être mobilisés sur proposition de la Région. Le CESER rappelle la nécessité d'instruire au plus tôt les dossiers bénéficiant de fonds FEDER, notamment ceux déjà engagés en 2016, afin de ne pas mettre les organismes en difficulté.

Le CESER souligne l'intérêt de la démarche de la Région concernant la définition d'une politique normande unifiée en matière de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle. A cet égard, il sera attentif et vigilant quant aux orientations données à la future politique qui devra veiller à la plus efficace collaboration entre les deux structures en présence qui mènent des actions complémentaires.

Comme le CESER l'avait souhaité lors des orientations budgétaires, la Région entend développer différentes actions afin de faire du continuum formation-recherche-entreprise, l'axe de développement du territoire, à travers l'innovation et l'expérimentation et en s'appuyant sur les compétences de la ComUE Normandie Université et notamment Normandie Valorisation. Ces différentes actions (soutien aux projets d'innovation collaborative des entreprises du territoire, soutien à l'incubation d'entreprises innovantes, soutien de la diffusion technologique pour accompagner la compétitivité industrielle, promotion de l'innovation afin de montrer la dynamique d'innovation du territoire) soulignent l'importance des relations entre la recherche et les entreprises. La continuité du financement apporté à l'association Archade en est une illustration.

---

<sup>11</sup> Cf. Projet d'avis sur les nouveaux dispositifs normands de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche



Si le CESER se félicite de la prise en compte du rôle de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comme leviers de l'économie régionale et notamment des acteurs qui les composent, il s'interroge sur son ambition de construire l'Université de Normandie en prenant appui sur la ComUE Normandie Université.

Comme il avait déjà été fait mention lors de l'avis sur les orientations budgétaires, le plan campus régional qui devrait être initié en 2017 et ses déclinaisons, auraient mérité d'être développés.


***Mission 4 : Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les productions normandes***

Parmi les objectifs annoncés pour la mandature 2016-2021 le CESER considère que le renouvellement de la flotte de pêche est une nécessité pour renforcer l'attractivité des métiers de la mer vers la jeune génération comme il l'a déjà développé par le passé<sup>12</sup>. Il souhaite, dans la mesure où le maximum doit être fait pour le renouvellement de ces infrastructures, insister sur le fait que la plus grande attention doit être apportée à l'étude de l'éligibilité éventuelle aux fonds européens pour ces acquisitions.

***Mission 5 : Faire de la Normandie la région de toutes les énergies***

Le CESER, au plan formel, est sensible à l'adoption d'une présentation globalisée des différentes actions et dispositifs initiés par la Région dans le domaine de l'énergie. Concernant plus particulièrement la question des énergies renouvelables, il souligne l'intérêt qu'il y a pour et dans les territoires à développer le recours à la biomasse, notamment via la méthanisation et le bois-énergie. Il estime qu'il est essentiel dans ce cadre de donner la priorité à des approches locales (pour minimiser les transports de matières premières), d'être soucieux du maintien de la ressource (via l'optimisation du rendement des installations) et de prendre en compte la biodiversité (dans le cadre notamment de l'exploitation du bois-énergie).

9

** Objectif stratégique 2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle**

Le CESER a examiné les propositions stratégiques en matière d'enseignement et de formation qui visent à accompagner les jeunes et les adultes dans leur parcours de formation, d'orientation, d'insertion et d'évolution professionnelle tout au long de la vie.

***Mission 1 – Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur***

Le CESER a exposé, à plusieurs reprises, l'importance qu'il accordait à la démarche « Lycée du futur » au regard des enjeux qu'il représente pour la formation et la réussite des jeunes normands.

Il estime toutefois ne pas être en mesure d'exprimer un point de vue pertinent faute de réelle visibilité sur son avancement et sa nature, malgré ses demandes réitérées, lors de l'examen des orientations budgétaires, de pouvoir disposer d'un bilan sur les réflexions des groupes de travail.

Il souhaite rappeler que la pertinence des groupes de travail repose sur l'association de la totalité des membres de la communauté éducative au sein des établissements scolaires, notamment des représentants des organisations syndicales ou des fédérations représentatives des personnels ou des parents d'élèves, et constate que cette association n'a pas encore eu lieu à ce jour ; la consultation

---

<sup>12</sup> Avis sur le rapport sur les Orientations Budgétaires 2017, 8 décembre 2016.

élargie annoncée auprès des lycéens est une bonne chose, mais ne peut constituer, à elle seule, un gage de réussite du projet.

Le CESER s'interroge, en conséquence, sur les efforts mobilisés par la Région pour faire aboutir ce projet structurant à l'échelle du nouveau territoire. Ce projet nécessiterait probablement des moyens opérationnels particuliers, à la mesure de son ambition et susceptibles de répondre aux attentes exprimées depuis son lancement pour une réelle construction partenariale du lycée du futur qui aura, à n'en pas douter, des incidences sur la gouvernance dans les établissements.

### ***Mission 2 – Réussir la relation orientation – formation - emploi***

La Région mène un important travail partenarial afin de proposer une offre de formation pertinente pour tous les publics et susceptible de répondre aux besoins d'emploi. Le CESER estime que ce travail avec les acteurs est au cœur de la relation orientation-formation-emploi et doit comporter une dimension territoriale forte. Celle-ci est particulièrement importante pour la préparation de la carte des formations annuelles à l'échelle du nouveau territoire normand, carte dont la pertinence sera l'aboutissement d'une méthodologie lisible de l'ensemble des partenaires.

En ce qui concerne l'animation du SPRO, service public régional de l'orientation, le CESER souhaite qu'elle intègre cette dimension territoriale et rappelle l'importance du maintien d'une information de proximité pour les jeunes et les familles, les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, et ce, malgré l'utilisation croissante des outils dématérialisés ou la présence des Cités des métiers qui par ailleurs devraient avoir vocation à se délocaliser.

Il appelle surtout à la vigilance sur la nécessité d'inclure les acteurs du SPRO dans les animations territoriales prévues par la Région afin de garantir un dialogue efficace, sur le modèle participatif, entre les acteurs de terrain et l'institution régionale qui s'apprête à définir le futur schéma directeur du SPRO.

### ***Mission 3 – Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence***

Le CESER a noté que la nouvelle carte des formations 2017, transmise pour information par la Région, reflétait d'ores et déjà les priorités du Plan normand pour l'apprentissage malgré un budget en baisse, les nouvelles orientations de la Région n'étant pas encore arrivées à leur rythme de croisière.

Le CESER souhaite rappeler l'attachement qu'il porte à la mise en place de solutions innovantes en matière d'hébergement adaptées à la situation particulière de multi résidence des apprentis.

A cet égard, la mise en place rapide d'un outil dématérialisé est une bonne chose mais la question déterminante reste celle de la mobilisation d'une offre de logements adaptée à la particularité de ce public auprès de tous les acteurs de proximité pour alimenter cette plateforme, publics, privés, particuliers, institutionnels et de sa mise en relation avec les jeunes apprentis.

### ***Mission 4 – Renforcer l'enseignement supérieur***

*L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget au sein de plusieurs objectifs et missions, ces thématiques ont fait l'objet d'un regroupement dans la partie Objectif stratégique 1 Mission 3.*

### ***Mission 5 – Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires***

Le CESER note la baisse du budget consacré à la formation professionnelle continue due, en partie, à la coexistence du plan 500 000 de l'Etat qui n'a pas permis la consommation de tous les crédits 2016.

A l'occasion de la réflexion que la Région va engager sur la suite à donner aux programmes de préparation à la qualification « CAQ » (contrats d'accès à la qualification) et « Réussir », le CESER souhaite rappeler son attachement au maintien de financements significatifs sur les compétences du socle pour ne pas pénaliser les publics les plus éloignés de l'emploi, maintien d'autant plus nécessaire avec l'achèvement du plan 500 000 de l'Etat.

Enfin, à la veille du lancement en 2017 de la réflexion sur le futur schéma des formations sanitaires et sociales, le CESER rappelle son souhait d'un dialogue sur un sujet qui nécessite d'appréhender les besoins en matière de formation et d'emploi au niveau des territoires.

Ayant pris connaissance des données statistiques sur les demandeurs d'emploi qui lui ont été communiquées suite à sa demande sur les raisons de la fermeture de l'IFSI de Vire et de 8 IFAS, il souhaite que le futur schéma s'appuie sur de réelles analyses territorialisées du fonctionnement de la relation emploi-formation dans ces métiers.

### **Mission 6 : Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement**

Le CESER invite la Région à renforcer la lisibilité des politiques « Jeunesse » qui, par leur transversalité, impactent plusieurs lignes budgétaires et relèvent de différentes directions. La Loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016, confère à la Région un rôle de chef de file en matière d'information et d'orientation des jeunes. Cette compétence renforcée pourrait se matérialiser par une mission « Jeunesses » transversale au sein de la Direction « grands partenariats et pilotage des politiques publiques », au même titre que la santé, laquelle se verrait confier l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur des jeunes, en lien avec les divers partenaires institutionnels et associatifs. Celle-ci permettrait d'afficher plus clairement l'accompagnement des parcours des jeunes, quelle que soit leur situation, sur l'ensemble des secteurs d'intervention régionale (information, orientation, insertion professionnelle, mobilité, logement, santé, sports, culture et loisirs, engagement et citoyenneté).

Par ailleurs, le CESER s'inquiète du désengagement des Départements concernant le financement de l'intermédiation et des services d'accompagnement au sein des résidences jeunes et encourage la Région à prendre le relais. En effet, ces derniers constituent des acteurs clefs dans l'information et l'accompagnement des jeunes dans la recherche de solutions de logements adaptées à leurs besoins (forte mobilité résidentielle, problématique de la double voire triple résidence, solvabilité limitée...).

Enfin, le CESER invite la Région à accentuer sa communication en direction des familles afin de faire connaître davantage les différents dispositifs de soutien existants ainsi que les lieux ressources vers lesquels ces dernières peuvent se tourner (points information-jeunesse...).

### **🚦 Objectif stratégique 3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

En premier lieu, le CESER note que la Région a ouvert un grand nombre de chantiers liés aux transports ou à leur gouvernance, du fait de l'évolution des compétences induite par la loi NOTRe ou de décisions politiques (transfert de la compétence « transport scolaire » et « transport interurbain », élaboration d'un schéma régional de l'intermodalité dans le cadre du SRADDET, prise

de compétence sur les trains d'équilibre du territoire, coordination aéroportuaire, élaboration du plan de transport 2020...). Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte marqué par la nécessité de mettre à niveau les infrastructures normandes pour anticiper des projets de régions voisines (ex : Canal Seine Nord Europe) pouvant devenir source de concurrence faute d'investissement : ainsi, la modernisation de Serqueux-Gisors, la fiabilisation du passage des écluses sur la Seine ou encore la LNPN sont autant d'éléments jouant en faveur de l'attractivité normande. Il convient dès lors de saluer les initiatives et les chantiers menés, souvent dans des délais très contraints.

Pour autant, le CESER reste préoccupé par la faible mobilisation de l'État en faveur des projets normands. Un travail de conviction, au plus haut niveau, est à mener pour défendre le rôle de la façade Manche et de ses ports (au premier rang desquels celui du Havre) dans l'approvisionnement de la France en marchandises. Enfin, le CESER a relevé que les échéances de réalisation de certains projets accompagnés par la Région restent parfois floues (projets routiers notamment...), et même si cette dernière n'est pas maître d'ouvrage des précisions seraient souhaitables.

### **Mission 1 : Optimiser l'organisation des transports régionaux**

Les transports routiers interurbains et scolaires, jusqu'à présent assurés par les conseils départementaux, sont transférés à la Région respectivement au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> septembre 2017. En sa qualité de nouvelle autorité organisatrice, et qu'il agisse directement ou par délégation, le Conseil régional devra veiller à la péréquation tarifaire sur l'ensemble des territoires normands, dans la mesure où il ne serait pas équitable que des habitants de zones éloignées des grands centres urbains payent plus cher ce service, alors même que cela constitue un enjeu d'accès à l'emploi ou à l'éducation.

Par ailleurs, dans la mesure où les Schémas Directeurs d'Accessibilité des réseaux routiers interurbains n'ont pas été actualisés dans le cadre des Ad'AP, sauf en Seine-Maritime, leur élaboration reste à faire sous la responsabilité de la Région. Le CESER souligne les enjeux importants de cette mise à jour pour les personnes concernées et suivra avec attention l'évolution de ce dossier.

### **Mission 5 : Développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires**

Comme exprimé à l'occasion de son avis sur les orientations budgétaires 2017, le CESER partage pleinement l'opportunité de mener des études en faveur de la desserte du port de Rouen pour établir un accès ferroviaire par le sud (ligne de Saint-Pierre-lès-Elbeuf à Rouen). Néanmoins, il rappelle que cette réflexion pourrait être corrélée à celle d'une réouverture de cet axe pour des liaisons voyageurs, qui n'auraient aucun mal à trouver leur public. Les difficultés liées au périmètre SEVESO traversé (qui au demeurant ne s'appliquent pas à la SUD 3) ne sont pas de nature à remettre en cause l'opportunité d'une telle liaison.

Au-delà du simple accès par le sud, il convient également d'étudier précisément la possibilité d'ouvrir un itinéraire ferroviaire direct et dédié au fret entre Rouen et la Beauce, sans avoir à passer par l'Ile-de-France. L'absence de liaison ferroviaire entre Evreux et Rouen peut facilement être contournée par Serquigny, et la portion entre Chartres et Nonancourt pourrait être réactivée, l'opération ne présentant pas de contraintes territoriales fortes. De son côté, la Région Centre-Val-de-Loire a déjà rendu à la circulation le tronçon entre Orléans et Chartres. Une « route du blé ferroviaire »

deviendrait ainsi opérationnelle et permettrait au port de Rouen de renforcer sa compétitivité, fortement écornée par les résultats de la dernière campagne et le renforcement de places portuaires est-européennes sur le marché des céréales.

#### **Objectif stratégique 4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands**

##### **Mission 1 : Pour un développement équilibré et durable des territoires**

Le déploiement des premiers engagements contractuels dans le cadre du CPIER doit, selon le CESER, mieux intégrer et prioriser la question des infrastructures de transports à la fois portuaires, fluviales et ferroviaires au sein du corridor logistique de l'Axe Seine. Ces modes de transports favorisent en effet une approche plus rationnelle et protectrice de l'environnement en matière de déplacement de marchandises. De surcroît, avec la perspective de réalisation du Canal Seine Nord Europe, cette prise en compte revêt un caractère crucial pour l'économie régionale.

Pour ce qui concerne l'accompagnement du développement des territoires (programme 131), le CESER souhaite que, dans le cadre de la déclinaison de la politique Normandie Puissance Trois, soit intégré, en complément du recours à des indicateurs de type PFIA/habitants<sup>13</sup>, et pour déterminer les villes moyennes éligibles, la notion de bassin de vie, plus large et plus conforme à la réalité des territoires.

La politique et les dispositifs visant à encourager la revitalisation urbaine (programme 132) répondent aux problématiques globales de dévitalisation observées dans la quasi-totalité des villes centres (et des centres villes) de la Normandie. Néanmoins, le CESER insiste pour que les actions et les dispositifs mis en œuvre, notamment au travers de la nouvelle convention passée avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), intègrent la nécessité d'accroître l'attractivité résidentielle en améliorant aussi bien quantitativement que qualitativement l'offre de logements. Au-delà d'une disponibilité accrue en logements correspondant aux exigences actuelles (accessibilité, efficacité énergétique, ...), il convient donc de chercher à inscrire le parc de logements concernés dans une offre plus globale de services, d'aménités et d'initiatives innovantes favorables au resserrement des liens entre habitants et plus généralement à la qualité de vie.

Dans le domaine de l'amélioration de la performance énergétique, deux observations sont formulées. D'une part, il serait utile que cet aspect de la politique régionale prenne mieux en considération le logement social individuel en milieu rural. D'autre part, une réflexion sur des politiques innovantes vis-à-vis du financement auprès des banques des travaux de rénovation énergétique (en termes de taux bonifiés, de durée et de simplification des démarches) devrait être initiée.

##### **Mission 2: Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité**

Dans le cadre des actions menées en faveur du patrimoine naturel (programme 200), le CESER approuve le projet d'engager en 2017 une stratégie concertée de la biodiversité, à mettre d'ailleurs en relation avec la création envisagée d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). L'extension de l'Observatoire Régional de la Biodiversité à l'ensemble du territoire normand participe également à cette prise en compte.

---

<sup>13</sup> Potentiel Fiscal Agrégé par habitants.

### **Mission 3 : Garantir l'accès au numérique pour tous et en favoriser les usages**

Le sujet du déploiement du très haut-débit partout et pour tous constitue à la fois un enjeu d'aménagement du territoire et de développement économique. La Région prévoit d'intervenir pour que la Normandie dispose d'une infrastructure répondant à un standard d'un débit supérieur à 30 Mbits/s pour l'Internet fixe et mobile. Ce processus s'étalera sur plusieurs années, mais le CESER insiste :

- pour qu'un état d'avancement régulier soit produit. Même si les départements jouent un rôle central dans le déploiement à travers leurs SDAN respectifs, il apparaît primordial que la Région puisse se positionner en tant que garante de l'équilibre des territoires en la matière. Le SRADDET aura en ce sens un rôle important ;
- pour que le raccordement des lycées soit permis au plus vite. Bien que certaines lenteurs puissent provenir des réseaux locaux des établissements, il importe que la direction de l'aménagement du numérique, la direction des lycées et la direction des systèmes d'information, toutes trois concernées à des niveaux différents, agissent de concert ;
- pour que soit engagée une réflexion sur la problématique des tiers-lieux en zone rurale.

Enfin, le passage d'un câblage en cuivre à un câblage en fibre optique implique de nouveaux métiers, de nouvelles compétences et donc la formation d'opérateurs qualifiés dont le nombre est aujourd'hui encore faible, eu égard aux attentes des usagers, des collectivités et des entreprises. A ce sujet, le CESER souligne l'expérience de la société d'économie mixte locale Innovance (dont le capital rassemble notamment des entreprises normandes, la Région et le Département de la Manche), qui participe à l'exemplarité de la Normandie en la matière.

### **Mission 4 : Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires**

Le CESER note avec satisfaction la volonté d'affiner l'observation de l'offre et des besoins sur les territoires infra régionaux à travers un conventionnement ciblé avec l'ORS. Il souhaiterait que la problématique de la permanence des soins et de la coordination ville-hôpital, dans un contexte de démographie médicale préoccupante, soit examinée de manière urgente et prioritaire. Il insiste sur la nécessité, d'une part, de renforcer cette coordination en dehors de l'hôpital même et sur l'importance, d'autre part, de soutenir plus fortement les initiatives de télémédecine, en cours de mises en place ou déjà existantes.

Enfin, même si la santé n'est pas une compétence directe de la Région, le CESER encourage cette dernière à affirmer sa place et son rôle au côté de l'ARS et à faire valoir sa légitimité sur de nombreux sujets touchant la santé et relevant de ses propres compétences (aménagement des territoires, développement économique, numérique, formations sanitaires et sociales...).

### **Objectif stratégique 5 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement de Normandie**

#### **Mission 1 – Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence**

Le CESER se félicite que, bien que la loi NOTRe ait réaffirmé que la compétence tourisme restait partagée, la Région entend se mobiliser fortement et prendre une place prééminente dans l'organisation de la filière, le maintien du budget du tourisme étant un premier élément de

satisfaction. De même que les moyens donnés au Comité Régional du Tourisme pour assurer la promotion de la Normandie comme destination d'excellence.

Le CESER souligne l'intérêt et la nécessité de s'appuyer sur l'exemple de la politique menée en ex Basse-Normandie dans le domaine équestre pour permettre à l'ancien territoire haut-normand de se structurer et de bâtir une réelle stratégie touristique d'influence autour du cheval.

La mise à disposition de l'Agence de Développement Normandie comme guichet unique, et des outils et aides afférents, pour les entreprises touristiques est à souligner. Une présentation des différentes missions de l'Agence de Développement de Normandie et de la Mission Attractivité en ce qui concerne la thématique du tourisme aurait pu trouver sa place dans ce budget.

### **Mission 2 – Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand**

Le CESER relève avec satisfaction que la fusion soit l'occasion pour la Région de s'affirmer comme une région engagée auprès des artistes et acteurs de la culture mais regrette que le budget n'ait pu être préservé.

La simplification des dispositifs d'action culturelle pour une meilleure lisibilité, leur déploiement sur l'ensemble du territoire et l'articulation des différentes interventions, notamment avec celles relevant de l'Etat est à souligner positivement.

La prise en compte de l'ensemble des publics (ceux relevant du domaine de la santé, de la justice ou de la solidarité) ainsi que les parcours artistiques mis en place pour les jeunes permettent de définir une réelle politique culturelle inclusive.

Le CESER est soucieux de la nouvelle politique régionale liée aux festivals et ses conséquences tant sur les artistes que sur les territoires. Il se fait en ce sens, le relais des acteurs concernés.

Enfin le CESER insiste sur l'importance de la mise en place de Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) tant dans le champ de la culture que du tourisme afin d'entendre les besoins et les questionnements de l'ensemble des acteurs et de coordonner l'action publique dans ces champs de compétences partagées.

### **Mission 3 – Favoriser la pratique sportive et encourager la performance**

Le CESER se félicite de la mise en place d'une Instance Régionale de Concertation du Sport afin de définir la politique dans ce domaine avec l'ensemble des acteurs. Il note avec satisfaction que le sport est reconnu comme un levier majeur d'attractivité pour la Normandie, d'animation et de vitalité sur les territoires.

Parmi l'ensemble des disciplines soutenues par la région, le CESER attire l'attention de la Région de ne pas oublier les sports mécaniques, dans leur intégralité, au regard des atouts de la Normandie en ce domaine (industries, acteurs, circuits mécaniques, évènements d'envergure, établissements d'enseignement tournés vers cette discipline), autant d'éléments qui peuvent aussi être facteurs de promotion de l'industrie sur le territoire normand.

Enfin le CESER se félicite de l'investissement de la Région dans le Centre Sportif Normand d'Houlgate et sa volonté d'en faire un outil d'attractivité pour la Normandie.

**🚩 Objectif stratégique 6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale**

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié aux CESER un rôle particulier en matière d'évaluation et de suivi des politiques publiques régionales. A ce titre, le CESER souhaiterait être associé, en amont, aux évaluations qui seront mises en place dès cette année dans le cadre de l'élaboration du SRADDET et des programmes européens.

Le nouveau périmètre régional, les déplacements fréquents et leur impact sur l'environnement doivent nous conduire à modifier nos modes d'organisation et de fonctionnement. Le CESER encourage la Région à investir dans du matériel de visioconférence permettant des échanges multi-sites d'une part, et offrant une capacité de réception suffisante pour organiser des visioconférences pour de grands groupes d'autre part.

**En conclusion, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional prend acte du budget primitif 2017.**



# Déclarations des groupes

## Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie

### Sur le programme 204 : soutenir les Parcs naturels régionaux

Les 4 Présidents des Parcs naturels régionaux de Normandie se sont réunis hier après-midi à Caen. Concernant le programme 204 : soutenir les Parc naturels régionaux, nous nous félicitons de l'ambition forte affichée et de la volonté régionale que nous soyons l'outil privilégié de la mise en place concrète du développement durable sur nos territoires ruraux et péri-urbains.

La demande que nous soyons des territoires d'expérimentation et d'innovation s'appuie sur la 5<sup>ème</sup> mission des Parcs naturels régionaux français.

Les 4 axes développés pour les actions de nos futurs contrats de Parc (2018-2020) sont partagés par les 4 Parcs naturels régionaux normands. Pour les deux Parcs inter-régionaux, il semble indispensable que ces axes soient partagés par les Régions Pays de Loire et Centre Val de Loire. Nous tenons à préciser que certaines actions marqueurs de nos territoires doivent pouvoir être maintenues.

Au vu du regroupement et de l'élargissement de nombreux EPCI, nous souscrivons à redéfinir nos actions pour éviter tout doublon ou chevauchement d'actions avec les nouvelles intercommunalités. Un travail sur les actions communes et de mutualisation entre nos 4 Parcs a été engagé et doit être amplifié afin de renforcer notre lisibilité et de rendre plus efficaces certaines actions.

18

---

Certains propos tenus ou échos parvenus de la part de l'administration régionale, y compris par son directeur général des services, nous inquiètent beaucoup. Cela ne signifie-t-il pas une remise en cause de notre travail et du lien fort Région/Pnr ? Les élus, les équipes des Parcs naturels régionaux normands et nos partenaires ont été fortement émus par certains propos.

En commission CESER n° 4, le Vice-président en charge de l'environnement, Hubert Dejean de la Batie, nous a rassurés en partie, par un discours volontariste pour défendre notre travail sur des territoires fragiles, sensibles, et riches en patrimoines naturel, culturel et paysager.

La volonté de recentrer nos actions pour rendre nos Parcs plus utiles et plus lisibles est partagée par les 4 Parcs normands.

Mais l'annonce de nouvelles baisses de soutien régional alors que tous nos Parcs ont connu des baisses importantes de leurs recettes, notamment de la part de certains Départements, mais aussi de la Région, nous interroge. Si nos recettes devaient encore baisser, ce serait la remise en cause de la pérennité de nos syndicats mixtes et de l'utilité même de nos Parcs ; si certaines actions se trouvaient supprimées, cela remettrait en cause à moyen terme l'adhésion volontaire de certaines communes et de certains EPCI à nos futures chartes.

---

Lors de la commission 4 de notre institution qui s'est tenue le jeudi 26 janvier, la directrice de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique a affirmé que le PnrBSN (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande) avait un niveau de dotation le plus élevé.

Suite à l'interpellation de quelques collègues, il est utile de préciser que le PnrBSN ne reçoit pas le plus de crédits régionaux des 4 Parcs normands. Le PnrBSN a, par contre, le meilleur effet levier car quand nous recevons 1 € de la part de la Région Normandie, nous mobilisons 3 € de nos communes, des EPCI du territoire, des Départements et grâce à nos nombreux conventionnements.

Je rappelle que, grâce à notre équipe, de très nombreuses actions sont menées et qu'elles sont reconnues en Normandie voire aux niveaux national et européen.

De plus, le contexte très particulier en zone estuarienne de la Seine et en interface avec des pôles urbains importants contribue à des actions spécifiques et indispensables pour préserver la biodiversité et les paysages.

## Déclaration de M. Pascal FERREY

Au titre de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, pour faire écho aux propos de Jean-Pierre GIROD, nous avons été un peu surpris d'entendre le Directeur Général des Services quant à la politique de la Région sur les parcs. Dont acte.

Il serait intéressant, Madame la Vice-Présidente, que la Région nous éclaire assez rapidement sur les politiques de contractualisation avec les nouveaux EPCI et sur les politiques de contractualisation avec l'État. Je rappelle que ce sont des territoires extrêmement fragiles sur lesquels une symbiose existe entre l'animation des parcs et d'autres prestataires, notamment les Chambres d'agriculture, pour mettre en place des actions que la Région finance, au travers des MAEC par exemple, sur les politiques de territoire. Je pense qu'il est urgent de répondre à cette inquiétude légitime des acteurs.

N'oublions pas que dans le même temps, ces mêmes acteurs, avec les services de l'État, se mobilisent pour inscrire notre région et ses territoires dans la nouvelle politique européenne sur ce que l'on appelle les zones dites défavorisées, zones à enjeux écologiques majeurs.

Ce n'est pas le moment qu'une annonce politique forte, telle qu'elle nous a été produite en commission des finances, produise du vague à l'âme aux bénévoles qui eux aussi se mobilisent. N'oublions pas que ces territoires vivent grâce aux élus, aux équipes professionnelles, mais aussi à l'ensemble des bénévoles, qu'ils soient agriculteurs, naturalistes, ruraux, habitants de nos territoires et qui se mobilisent pour les défendre. J'espère que cette annonce était violente et brutale sur le fait, mais n'est qu'une façon de revisiter la pensée politique pour revisiter l'ensemble des politiques de territoire. Comme l'a dit Jean-Pierre, nous y sommes bien sûr favorables. C'est la chose publique qui le veut.

Je souhaite vraiment, Mme la Présidente, que nous ayons des réponses rapides. À l'heure où nous attendons de la part de l'État des dizaines de millions d'euros qui ne sont toujours pas versés aux agriculteurs qui ont souscrit des mesures agro-environnementales, que l'ensemble des prestataires, associations, Chambre d'agriculture ou autres intervenants n'ont pas été rémunérés parce que l'État n'a pas tenu ses engagements, ce n'est pas le moment que la Région nous lâche.

Ce dossier ne nécessite pas d'autres débats en ce qui me concerne, mais en tant que président de la commission 4, je souhaitais poser cette question, qui aura, je l'espère, une réponse un autre jour, dans un cadre circonstancié. Je vous remercie.

## Déclaration de Mme Arlette SAVARY

Au titre du Comité Régional d'Etudes pour la Protection et l'Aménagement de la Nature

La Région emploie souvent le mot AMBITION pour le développement économique qui est LA priorité de l'exécutif actuel. Mais l'économique est étroitement lié à l'environnemental, et les orientations des différents plans régionaux déterminent aussi l'impact des activités humaines, actuelles ou à inventer, sur notre environnement. Ainsi le SRADDET intègre-t-il par le SRCE et le SRCAE des actions transversales qui relèvent de cette responsabilité qu'a la Région de protéger et de maintenir la biodiversité dans sa totalité, d'éviter de la détruire dans les aménagements du territoire. La Loi littoral que des sénateurs cherchent à détricoter pour permettre des constructions intermédiaires et temporaires qui durent est bien là pour protéger la nature...

C'est la Journée mondiale des zones humides aujourd'hui. Chacun sait qu'elles n'arrêtent pas de régresser. La protection de l'eau de bonne qualité, la restauration des milieux naturels est un combat qui concerne tout le monde.

La Région veut soutenir les actions innovantes et respectueuses de l'environnement en agriculture. L'échec du plan zérophyto, qui devait diminuer l'usage des pesticides de 50% en 10 ans, montre qu'il est urgent d'en réduire l'usage. Ceux-ci ont en effet augmenté de 4,2% en doses vendues en France. La réglementation ou/et l'incitation économique, par l'intermédiaire de la PAC par exemple, restent donc nécessaires. L'accompagnement des agriculteurs dans ce domaine ne suffit visiblement pas. Les produits de qualité que la Région veut valoriser doivent assurer aussi notre bonne santé !

21

---

Nous nous félicitons bien sûr de l'engagement de la Région pour créer une Agence régionale de la Biodiversité, qui sera plus qu'un observatoire et devra, selon nous, fédérer les sources et mutualiser les moyens. Cette agence répond à des attentes fortes des citoyens et ne doit pas être une coquille vide, un gadget, faute de moyens. Quel budget en Région ?

L'AFB créée en janvier est certes une avancée contre l'érosion de la biodiversité, mais a un budget limité. Les incertitudes juridiques, et celles de la gouvernance qui devrait intégrer tous les acteurs sont bien là... Il faudra vite prouver qu'elle sert à quelque chose d'essentiel dans la vie de chacun de nous.

Concernant le PRPGD, plan aussi ambitieux, c'est la prévention qui est prioritaire.

Ce plan ne doit pas être une simple planification des installations de traitement des déchets, mais il doit fixer des objectifs pour réduire la quantité des déchets. Il est positif qu'une stratégie de l'économie circulaire y soit intégrée. La Région doit assurer l'animation et le suivi des actions. Les moyens techniques et financiers doivent suivre ainsi que des indicateurs d'évaluation. Les groupes de travail doivent être des lieux d'échanges d'informations et de propositions.

En conclusion, mes remarques sur certains domaines environnementaux sont là pour inciter la Région à augmenter les crédits alloués à l'environnement, qui est bien le parent pauvre des lignes budgétaires proposée cette année.

## Déclaration de Mme Christine MULLER

Au titre de la Fédération Régionale des Jeunes Chambres Economiques de Normandie

Madame la Vice Présidente de Région, Monsieur le Vice Président de la Communauté Urbaine de Caen la mer, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs,

Sur la Mission 6 du projet d'avis, sur le volet « Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement », je voulais souligner l'Accompagnement à l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes, qui est un sujet étudié et accompagné par la Région Normandie, et qui est une des préoccupations majeures de la Jeune Chambre Economique que je représente. Nous ne pouvons qu'appuyer de telles initiatives que nous a mis en avant Monsieur SUBAYI, Directeur du Pôle jeunesse à la Région lors de notre dernière séance de la commission 2.

Il me semble qu'encore trop de jeunes ne sont pas assez familiarisés au monde de l'entreprise dès leur plus jeune âge et pensent que c'est un domaine inabordable.

Donc comment mettre en place davantage de programmes d'initiation à l'entrepreneuriat dans les milieux scolaires, universitaires et également auprès des jeunes demandeurs d'emploi ?

En effet, L'INJEP, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a évalué les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat qui mettent en exergue des retombées indiscutables.

"Les actions soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), animées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), explorent plusieurs formes d'interventions : initier les lycéens à l'esprit d'entreprendre et accompagner les jeunes en difficulté à la création d'entreprises et d'activités".

De quelle manière peut-on appréhender, intégrer et valoriser l'esprit d'initiative et d'entreprendre ? Selon l'étude du CREDOC, une meilleure initiation des lycéens à l'esprit d'entreprendre passe par une formation des enseignants qui sont trop souvent éloignés et méconnaissent le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat. Sous quelles formes et avec quels appuis peut-on initier de tels objectifs ?

N'importe quel jeune de n'importe quelle origine sociale peut créer son activité et son secteur d'emploi. Encore faudra-t-il savoir l'accompagner efficacement dans ses démarches et les formations dédiées à la création d'entreprise et leur faire connaître les aides existantes à la création d'activités (BPI, NACRE, NEF...) et à le guider au début de sa carrière dans les 3 premières années, période cruciale du développement de l'entreprise.

Cela remettrait en marche l'ascenseur social qui parfois semble être en panne.

A fortiori c'est le plus grand vecteur de travail pour des jeunes souvent en proie au chômage (23.9% des jeunes en 2014 contre 9,9% sur l'ensemble de la population en âge de travailler).

On trouve quelques essais mais trop sommaires sans aucune lisibilité et désuets qui mettent en avant des projets solidaires pour sensibiliser les jeunes pour montrer ce qu'est l'entrepreneuriat et la capacité d'imaginer un projet et le mettre en œuvre et la région Normandie œuvre dans ce sens.

Pourquoi ne pas s'appuyer sur des associations du territoire, liées au monde de l'entreprise telles que le CJD ou les Jeunes Chambres Economiques ou toutes autres associations qui œuvrent dans ce sens pour développer de tels projets de sensibilisation et d'ouverture sur l'entrepreneuriat.

Au final, l'Injep estime que " Là où les politiques d'incitation à l'emploi peinent à intégrer les jeunes sur le marché du travail et à renforcer l'investissement en capital humain, ce type d'expérimentation innovante et peu coûteuse plaide pour le développement des politiques d'insertion habilitantes, vecteur d'autonomie réelle pour les jeunes".

Pourrions-nous connaître quel budget est alloué à cette ligne jeunesse et entrepreneuriat ?

**Déclaration de M. Xavier LERIBLER**

Au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Normandie

En préalable aux interventions CFDT,

Les conseillers CFDT Normands s'étonnent que Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur Morin, ne soit pas présent en plénière, ce jour. Quand il nous est demandé un avis sur le premier budget politique 2017 de sa mandature, comme il a été dit.

Il nous semble important, en effet, que nous puissions avoir toute l'attention du premier magistrat de la Collectivité Normandie vis-à-vis de toute la société civile et les organisations syndicales interprofessionnelles.

Après ce préalable, je laisse à nos conseillers CFDT au CESER de Normandie d'intervenir sur cet avis en mettant en avant toutes nos ambitions pour l'économie, le social et l'environnement normand.



## **Déclaration de M. Bernard MINERBE**

Au titre du Sud Solidaires

Ce budget primitif s'inscrit dans la durée du mandat des élus du Conseil régional et du SRDEII, il se concrétise dans les six objectifs stratégiques qui sont déclinés.

Au sujet de l'objectif n° 1 « Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante » : il est particulièrement difficile d'avoir une lisibilité sur l'action concrète de l'ADN sur les territoires et sur l'utilisation des dispositifs financiers en faveur de l'emploi et des entreprises.

On constate une progression du budget et il est possible que des ajustements à la hausse interviennent en cours d'année. Comment se feront les arbitrages et sur quels critères pour les différentes aides régionales création d'emplois, création d'entreprises, soutien aux entreprises en difficulté, entreprises qui innovent ?

Pour Solidaires, ceci repose la demande légitime du CESER d'avoir un suivi des critères d'éligibilité des aides, de leur attribution et de leur évaluation à l'échelle de la Normandie comme cela se faisait dans l'ex Basse-Normandie avec le COSUR (comité de suivi régional qui était paritaire).

Les choix économiques et de gestion du budget primitif risquent d'entraîner des conséquences pour le financement partiel de la Région aux structures régionales ou locales, d'ailleurs, la Vice-Présidente au développement économique a annoncé dans une commission du CESER que des décisions seront prises pour maintenir ou non les aides, sans donner plus de précisions sur la date d'application et la période transitoire.

Dans l'objectif stratégique 3 : le Conseil régional pour moderniser et compléter le réseau routier financera des axes routiers, il maintient les axes Avranches-Granville, Flers-Argentan et le projet de contournement Est de Rouen. Il précise dans son projet de budget primitif qu'il s'engage auprès des Conseils départementaux dans le financement des axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt régional.

Ce mode de fonctionnement dans l'exercice d'une nouvelle compétence nous interpelle et au regard du futur Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité du Territoire et des itinéraires qui seront choisis ultérieurement avec les Collectivités départementales.

Le Conseil régional peut et doit mieux faire.

Nous votons l'avis du CESER.

## Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Normandie

Mon intervention portera sur l'objectif stratégique 2 et surtout la Mission 5 – Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires.

Tout d'abord, à propos du "Plan 500 000", la CFDT veut rappeler que, parmi les dispositions prévues pour 2017, les partenaires sociaux ont entériné le déblocage d'un budget de 150 millions d'euros destiné à financer les opérations en faveur des demandeurs d'emploi au titre du "Plan 500 000" durant le premier semestre de cette année 2017. Cette contribution exceptionnelle du FPSPP prendra la forme de deux enveloppes distinctes : la première, de 100 millions, mise à disposition dès la signature de l'annexe financière ; la seconde, de 50 millions, sera conditionnée à l'examen préalable des engagements auxquels consentiront l'État et les Conseils régionaux. Or, que constatons-nous en Normandie ? La baisse du budget consacré à la formation professionnelle due en partie à la non consommation de tous les crédits 2016, n'atteignant pas la somme consommée en 2015 par les 2 ex Régions. Donc, baisse en 2016 ET en 2017 alors qu'il y a des crédits supplémentaires qui n'ont pas été consommés !!!

Rappelons la jolie formule du CR en juillet 2016 : « Au regard des enjeux d'emploi et de formation de notre territoire, les sommes versées aux organisations syndicales viendront abonder les achats de formation à destination des demandeurs d'emploi dans le cadre de la déclinaison du "Plan 500 000" ».

Puis, pour la CFDT l'accès à la qualification des jeunes est depuis longtemps une priorité. Élevé dans tous les pays européens, le taux de chômage des jeunes l'est plus encore en France où il a été multiplié par 4 en 40 ans (24 % aujourd'hui). Indicateur plus pertinent en ce qu'il mesure le rapport entre le nombre de jeunes chômeurs et la population totale de ce groupe d'âge (y compris les inactifs comme les étudiants), la « *part des jeunes au chômage* » est également plus élevée en France, notamment chez les 20-24 ans (13,8 %). Rappelons enfin, qu'avec 20 % de 15-26 ans qui héritent du statut de « Neet », les jeunes normands sont là encore moins bien lotis. Ils sont 17 200 aujourd'hui.

Or, que constatons-nous en Normandie ? Le possible abandon des programmes de préparation à la qualification « CAQ » (contrats d'accès à la qualification) et « Réussir », alors que la surexposition au chômage est d'abord liée au niveau de qualification, maintenant, plus encore qu'avant la crise. À titre d'exemple, le taux de chômage des jeunes non diplômés représente plus de deux fois le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire.

Sans occulter les questions d'orientation et d'accompagnement des jeunes pendant leur formation initiale, ni les moyens mis en œuvre pour lutter contre le décrochage, pour la CFDT, un enjeu majeur est de permettre l'accès à un premier niveau de qualification et de renforcer les dispositifs qui permettent l'insertion professionnelle.

En aucun cas, ces dispositifs ne devraient jamais être mis en concurrence avec la lutte contre l'illettrisme ou l'acquisition d'un socle de compétences.

Enfin, sur la réflexion nécessaire concernant les formations sanitaires et sociales, outre la remarque très pertinente dans l'avis, citons un dernier chiffre : 70 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires de la rémunération de fin de formation, la R2F, relèvent du secteur sanitaire et social.

## Déclaration de M. Jean-Claude ROGER

Au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Normandie

« Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes  
et valoriser les productions normandes. »

L'objectif d'accompagner au minimum 300 installations d'agriculteurs (rices) dans notre région en 2017 est à la fois volontaire, au regard de ce qui s'est fait ces dernières années, mais malheureusement insuffisant si on examine le nombre des départs en retraite dans les prochaines années.

Si on veut maintenir une vie économique et sociale équilibrée sur nos territoires ruraux, « pas de Pays sans Paysans ».

Pour installer un plus grand nombre de porteurs de projets agricoles, même avec une volonté régionale forte, on se heurte à des problèmes majeurs.

Le système d'attribution des terres n'est plus adapté, car on constate régulièrement des détournements de la réglementation en la matière ; notamment par des sociétés. Une disparition des terres agricoles pour des grands travaux, centre commerciaux, zones artisanales, voies routières ou ferrées, qui sont loin d'être toujours justifiées.

Enfin cerise sur le gâteau, la main basse sur les terres disponibles par de grosses structures agricoles, qui ont vite fait dans le cadre d'une pseudo installation, de rafler les terres du voisin. Partant dans le meilleur des cas en retraite, ou que le système a plongé dans des difficultés économiques.

Pour l'Emploi salarié agricole, communiquer sur ces métiers pour attirer un public peut être une bonne chose, mais ensuite pour les fidéliser, il faut que les conditions de rémunérations et de niveau social soient adaptées à ces salariés hautement qualifiés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Si l'on continue comme aujourd'hui, beaucoup de salariés formés dans nos écoles d'agriculture continueront à partir dans d'autres horizons.

Il est important que tout le financement de l'enseignement agricole prenne une réelle dimension durable. Car cet enseignement de qualité se trouve dilapidé dans de brefs délais. Cela est dramatique de par les trop nombreuses vocations perdues. Un tel gâchis est d'autant plus terrible qu'il affecte des jeunes sensés prendre la relève dans la profession.

Concernant la partie économique, plusieurs actions sont mises en avant, leur efficacité dépendra beaucoup de la manière dont on va utiliser ces lignes de crédit. Cela peut aller du pire au meilleur, selon les cas. Ce n'est donc pas aujourd'hui que l'on va mesurer la portée de ces actions, il faudra attendre demain.

Quand on examine de près ces propositions un certain nombre étaient présentes dans les budgets précédents notamment en Haute-Normandie : l'emploi, l'environnement, et le développement agro-alimentaire. Sur ces thèmes, le résultat apparaît très maigre au regard de l'argent qui a été mis sur la table par la Région et encore pire si on ajoute les aides départementale, nationale et européenne.

Il y a donc une nécessité pour la Région de faire le point régulièrement sur les actions soutenues, si on veut mesurer leur efficacité et les réadapter rapidement si nécessaire.

Concernant la philosophie du texte, « oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les productions normandes » : Nous aurions aimé retrouver le terme d'agro écologie et de plus, la « performance » depuis que l'on encense ce type d'agriculture à la française, il n'y a jamais eu autant de misères sociales dans nos campagnes.

Sur le sujet de l'agro écologie, le Conseil économique social et environnemental national; le CESE, vient de publier un important rapport, qui met en avant les nombreux défis que devra relever l'agriculture nationale et régionale de demain. Ce sont les défis sociaux, la qualité des produits, la santé, l'environnement, la recherche, sans oublier l'accompagnement et la formation des agriculteurs (rices) et des salariés.

Ce n'est pas non plus la politique agricole commune qui normalement devrait financer ces actions qui vont nous aider. En clair, si on veut une agriculture agro-écologique ce sont les collectivités locales qui devront mettre la main au portefeuille tout ceci dans une période de restriction budgétaire.

Pour conclure, le changement des pratiques agricoles est un défi qu'il faut relever collectivement, car contrairement aux dires de certains, ce type d'agriculture constitue de nombreuses opportunités, pour les agriculteurs (rices), pour les acteurs (rices) des filières et des territoires et au-delà pour l'ensemble des citoyen(ne)s consommateur(rice)s

Chacun, dans son rôle et dans ses choix, peut en effet œuvrer pour la réussite d'une nécessaire transition globale, comme certains ont déjà commencé à le faire.

## Déclaration de M. Nicolas BENIES

Au titre de FSU

Madame la Vice Présidente a parlé d'un « budget sain » pour deux raisons : pas d'augmentation de la fiscalité, pas d'augmentation de la dette. La question ne peut pas se résumer ainsi.

Quelles ambitions de la Région pour industrialiser –réindustrialiser dans le respect de l'aménagement du territoire ?

L'endettement est nécessaire pour toutes les dépenses d'infrastructures, dépenses de moyen ou de long terme. Si l'on veut lutter contre les mutations climatiques et la crise écologique, il faut que les pouvoirs publics investissent dans des infrastructures nouvelles, avec des matériaux non fossiles.

Un budget, c'est une ambition politique et elle n'apparaît pas dans ses objectifs stratégiques. Il faut savoir offrir une construction du futur. C'est le rôle du politique.

Cette absence est visible dans le langage confus - les termes, les concepts ne sont pas définis- comme l'attractivité, filières, branches, réseaux...

Le rôle de l'ADN est soit envahissant soit n'a pas de contours définis, c'est dommage pour la définition d'une stratégie de développement.

29

---

Réduire l'enseignement supérieur à la seule prise en compte des besoins des entreprises est une réduction qui ne peut pas servir d'orientation pour l'ensemble des jeunes. Il faut insister sur les qualifications plus que sur les compétences qui ont une durée de vie moins grande.

La seule orientation « voie d'excellence » de l'apprentissage ne peut se faire qu'au détriment de l'éducation nationale et devrait être examinée en fonction des nécessités de la formation des jeunes.

En résumé, il est impossible dans ce monde incertain de faire confiance au privé. Il est nécessaire de réglementer pour stabiliser un monde instable, de développer les services publics pour construire une stratégie politique.

## Déclaration de M. Jean-François LE GRAND

Au titre des personnes qualifiées

Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Président, très brièvement, je ferai deux observations, la première pour revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure à propos des parcs naturels régionaux. En tant qu'ancien président et fondateur d'un parc, celui des Marais du Cotentin et du Bessin, j'approuve totalement ce qui a été dit. Ces territoires sont en quelque sorte, pour faire bref, l'archétype du développement durable. Leur mixité et les échanges condamnés entre les intercommunalités et les parcs ne seraient pas les bienvenus. Il faut privilégier l'essence de ce qu'est un parc naturel régional.

Ma deuxième observation concerne la mission 5 de l'objectif stratégique 1, les énergies. Pour faire bref, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de la problématique énergétique, mais je souhaite que la Région clarifie ses positions concernant les énergies marines renouvelables. Celles-ci portent plusieurs enjeux. L'hydrolien est à peu près fixé, dans le cadre du Raz Blanchard en particulier, au nord-ouest du département de la Manche, mais en ce qui concerne les éoliennes offshore, je souhaiterais que la Région précise parfaitement sa position. Il y a deux types d'éoliennes offshore : les éoliennes offshore posées qui peuvent poser quelques problèmes aujourd'hui et qui prennent du retard par rapport aux besoins énergétiques de notre pays et les éoliennes offshore flottantes. Il s'agit là d'une véritable recherche et du futur. Ces éoliennes flottantes peuvent être extrêmement porteuses et peuvent servir de base à un développement industriel ultérieur de la région.

Ceci étant, lorsqu'elle sera en pleine capacité de production énergétique, la région Normandie produira environ 10 % de l'énergie totale produite en France, y compris le nucléaire. À cet égard se pose l'enjeu du stockage de l'énergie. En la matière, certaines initiatives ont été prises, notamment dans le département de la Manche. Je souhaiterais que la Région soit motrice sur ce stockage de l'énergie. Nous parlons beaucoup de l'hydrogène qui commence à apparaître dans les discours nationaux. Or l'hydrogène est beaucoup plus avancé en termes d'usages qu'il n'y paraît. Il y a là aussi un véritable enjeu industriel.

J'en resterai là, je ne veux pas être trop long.

Merci de m'avoir écouté.

## Déclaration de M. Hugues SANSON

Au titre du Comité Régional CGT de Normandie

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

L'avis du CESER sur ce budget primitif 2017, premier exercice budgétaire complet de la nouvelle majorité au Conseil Régional, fait ressortir, tant dans la présentation générale que dans les contributions apportées par les commissions, un certain nombre de points avec lesquels nous sommes en accord.

Nous n'en ferons pas la liste exhaustive mais permettez que nous en citions deux ;

Nous partageons la remarque du CESER sur le besoin d'évaluation de la mise en place et de l'efficacité de l'ADN. Nous avons d'ailleurs exprimé cette exigence lors de la plénière de mars 2016 en indiquant que « *Ces évaluations doivent mesurer l'efficacité de l'agence et offrir des garanties de transparence* ».

En effet, afin de se prémunir de toute opacité dans le traitement des dossiers portés dans cette agence, qui pourrait être généré par « l'entre soi » de sa gouvernance puisque la représentation des salariés n'est même pas réduite à une portion congrue, comme dans « Normandie Participations », il convient que des outils d'analyses et d'évaluations indiscutables soient mis en place.

Un autre point de partage avec l'avis du CESER concerne la culture. Les inquiétudes exprimées par la réalité d'une baisse du budget régional sur ce champ, masqué par un affichage et un engagement de la Région auprès des artistes et acteurs de la culture auront des conséquences directes sur la création, la diffusion d'œuvres, les territoires et leur population et sur l'emploi de personnes déjà touchées par la précarité quasi permanente.

Une des traductions concrètes de cette baisse, qui aurait mérité d'être citée dans l'avis, c'est que seul une quinzaine de festival, sur soixante-dix les années précédentes, se verront aidés par la Région en 2017.

Deux points de convergences parmi bien d'autres, mais aussi quelques points de divergences avec ce qui est analysé dans l'avis.

Il en est ainsi de l'expression concernant l'accompagnement de la recherche et l'innovation.

Pour mémoire, la CGT avait exprimé lors de son intervention sur l'avis du CESER sur le SRDEII et sur le SRESRI, son désaccord pour cette politique régionale, voulue par l'État, « *d'adossement de plus en plus fort de l'enseignement supérieur et de la recherche aux prérogatives à court terme du marché* ».

*Nous déclarions que cela se ferait* cela au détriment de la création de connaissance, de la formation, de la diffusion, de l'étude des évolutions sociales, environnementales et culturelles indispensables à la société.

Comme nous l'avons déjà expliqué, les Réseaux d'Intérêts Normands (RIN) nouvellement créés participent à ce mouvement en faisant reposer une nouvelle fois le transfert scientifique et technologique sur les établissements publics.

Nous rappelons que les appels à projets qui vont être lancés s'inscrivent dans un contexte de diminution des ressources récurrentes.

Les missions de service public réalisées dans des conditions qui se dégradent, sont fragilisées. La nécessaire continuité et indépendance du travail pédagogique et du travail scientifique se trouvent directement impactées.

Ainsi, nous nous inquiétons de la participation à ces appels à projets de structures privées ou consulaires, de l'absence de procédure explicite sur le choix des dossiers qui seront filtrés par la COMUE Normandie Université, avec la crainte de voir s'amplifier les abus qui ont pu se produire dans les anciennes Régions.

Nous déplorons que le nombre d'allocations de recherche doctorales financées à 100 % ne soit pas en augmentation pour répondre aux besoins des laboratoires et aux effectifs étudiants dans les territoires, en ne reprenant que la somme de ce qui était proposé dans les ex-Régions avec une forte disparité entre elles.

En outre, la durée d'une thèse dépend de son sujet ainsi que du domaine dans lequel il s'inscrit. La fixer à 36 mois de façon arbitraire revient à précariser des doctorants qui seront sans financement pendant une à deux autres années.

On le voit sur cette analyse contenue dans l'avis du CESER nos divergences sont importantes puisque celui-ci se félicite, de bons nombres de points que nous ne pouvons partager.

Enfin, il nous semble important d'évoquer ce que nous considérons être un oubli. En effet, concernant les dispositifs en direction de la jeunesse, une catégorie de jeunes, pour lesquels on doit avoir une attention particulière ne doit pas être laissée pour compte : nous voulons parler des jeunes en situation de handicap qui sont scolarisés dans des établissements spécialisés.

Dans la recherche permanente de l'équité et de l'égalité de traitement sur l'ensemble des territoires nous considérons que ce public doit pouvoir avoir accès aux pratiques culturelles et sportives.

Nous estimons qu'il est aussi de la responsabilité de la Région de créer toutes conditions pour faciliter l'inclusion sociale et citoyenne de ces jeunes

Malgré les divergences exprimées, le groupe CGT considérant néanmoins que bon nombre de ces arguments ont été pris en compte dans les commissions et que la position du CESER consiste à une prise d'acte, votera l'avis.



## **Déclaration de M. Philippe LEGRAIN**

Au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Normandie

Le membre de base du CESER que je suis voudrait témoigner de la difficulté qu'il connaît pour suivre les évolutions budgétaires globales de la Région normande.

Déjà le budget de l'an passé était difficile à suivre avec la fusion des 2 Régions, les intitulés n'étant pas les mêmes, nous avons eu de la difficulté à reconstituer les postes et à voir l'évolution par rapport à la somme des 2 budgets précédents.

En 2017, rebelote ! Non pas que nous fusionnons à nouveau, mais que toute l'architecture du budget est restructurée autour des axes de la nouvelle politique sans pouvoir se raccrocher aux anciens chapitres.

Le conseiller de base du CESER que je suis y perd son latin, mais il n'y a pas que moi ! Un grand quotidien régional titrait ainsi il y a quelques mois sur l'endettement alarmant, explosif de la dette de la Normandie. Or en 2016, il n'y a eu recours à aucun emprunt ! Emprunt zéro : on n'avait pas vu cela depuis des lustres ! Même les plus anciens conseillers ne se souviennent pas l'avoir vu .

Alors si les médias se mélangent les pinceaux dans les éléments qui leur sont communiqués, que dire de l'électeur normand de base ? Sa seule source d'information est maintenant les médias puisque le journal édité par la Région a été stoppé par la nouvelle équipe.

33

---

Finalement c'est à un problème de transparence de la vie politique auquel on se heurte. Je ne doute pas que les élus en charge des finances suivent bien leur affaire, mais nous sommes un peu obligés de leur faire confiance. Or la démocratie ne fonctionne pas sur la confiance. Une démocratie c'est un pouvoir contrebalancé par un contre-pouvoir et des électeurs informés par la presse.

En matière de budget de la Région Normandie, rien ne fonctionne ainsi. Ca ne peut pas durer et les prochains budgets devront réintroduire un suivi du budget constant qui nous permette d'évaluer cette politique si importante car le budget c'est l'acte le plus important de l'année pour une collectivité.

## **Déclaration de M. Pierrick SALVI**

Au titre de l'Union Régionale Force Ouvrière de Normandie

Les documents d'orientations budgétaires qui nous ont été présentés sont comme en 2016 marqués par deux décisions gouvernementales que notre organisation syndicale a condamnées et combattues :

- Le pacte dit « de responsabilité » qui réalise une ponction de 11 milliards sur le budget des collectivités
- La loi NOTRe qui une fois de plus, comme cela avait été le cas en 1984 et 2003, transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales sans transférer intégralement les moyens financiers nécessaires.

De ce fait, le budget de la Région est un budget contraint marqué par l'austérité.

Dans le même temps où nous assistons à cette diminution de la dépense publique, le même pacte de responsabilité a accordé sur le budget de l'Etat plus de 40 milliards d'aides aux entreprises privées sans exiger même une quelconque contrepartie en matière de maintien et de développement de l'emploi

Nous contestons la doctrine de la diminution de la dépense publique, imposé par les traités européens. La dépense publique n'est pas une charge pour la société, au contraire :

- Elle permet de répondre à des besoins collectifs et assure l'égalité entre les citoyens,
- Elle est porteuse d'investissement donc d'emplois

Au contraire, l'austérité est triplement suicidaire : socialement, économiquement et démocratiquement.

En tant qu'organisation syndicale nous n'avons pas la charge de l'intérêt général, nous nous attachons à défendre les intérêts particuliers de nos mandants, les salariés.

En conclusion :

Au-delà des orientations budgétaires, FORCE OUVRIERE sera donc particulièrement vigilant sur le budget qui est présenté en fonction de ses positions en matière d'emploi, de formation professionnelle, de service public, d'égalité des citoyens.

**Le groupe Force Ouvrière s'abstiendra.**

## **Déclaration de Mme Sabine LEFEBVRE**

Par accord entre la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale

Je voudrais juste appuyer l'intervention de Jean-Claude ROGER qui pourrait être mienne, lorsqu'il parle de la méprise des terres ou de l'agrandissement des déjà bien nantis, lorsqu'il parle de pays sans paysan en privilégiant notamment l'installation hors cadres familiaux, lorsqu'il parle de la qualité des produits et de l'homme avant la performance, quand il parle des problèmes des salariés auxquels je ne peux que m'associer.

Merci, Jean-Claude, pour ton bon sens et ta verve.